

NATURA 2000 : UN RÉSEAU EUROPÉEN D'ESPACES NATURELS



Le Cuvré des marais



Le réseau Natura 2000 en bref

Deux textes fondateurs :

Les Directives européennes dites « **Directive Oiseaux** » de 1979 et « **Directive Habitats-Faune-Flore** » de 1992 ont conduit à la mise en place de Natura 2000.

Ses objectifs :

Le réseau vise notamment :

- à la création d'un réseau de sites naturels identifiés pour leur **richesse écologique** ;
- au maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels sur tout le territoire de l'Union Européenne, **en harmonie avec les activités humaines**.

Sa mise en œuvre :

Elle s'accompagne d'une implication forte de l'ensemble des acteurs locaux dans la gestion des sites.

Sa portée :

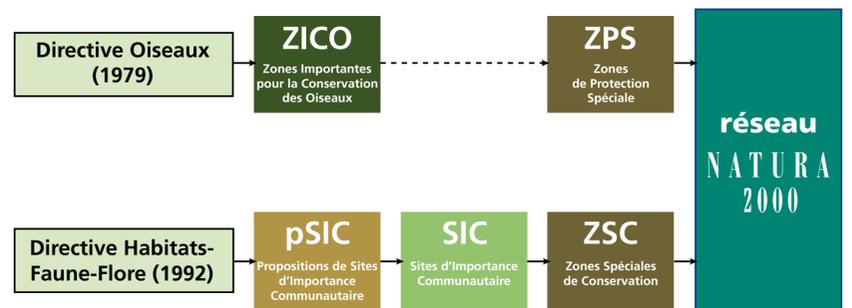
En France, cette démarche est considérée comme un **outil prioritaire** au service de la conservation de la **biodiversité** et du **développement durable** des territoires.

2 types de sites pour la biodiversité

- La Directive Oiseaux a conduit à la désignation de « **ZPS** » ou Zones de Protection Spéciale. Ces sites ciblent spécifiquement les **oiseaux**, et notamment certaines espèces rares ou menacées à l'échelle européenne dites **espèces d'intérêt communautaire**.
- La Directive Habitats a, quant à elle, donné lieu à la désignation de « **ZSC** » ou Zones Spéciales de Conservation visant à préserver les **habitats (milieux) naturels** et les autres **espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire**.

Ceux-ci sont désignés suite à des échanges entre les États et la Commission européenne.

L'objectif n'est pas de « sanctuariser » les sites en interdisant toute nouvelle implantation ou activité, mais bien de gérer durablement ces espaces de nature. Ainsi les exigences économiques, sociales et culturelles locales sont systématiquement prises en compte.

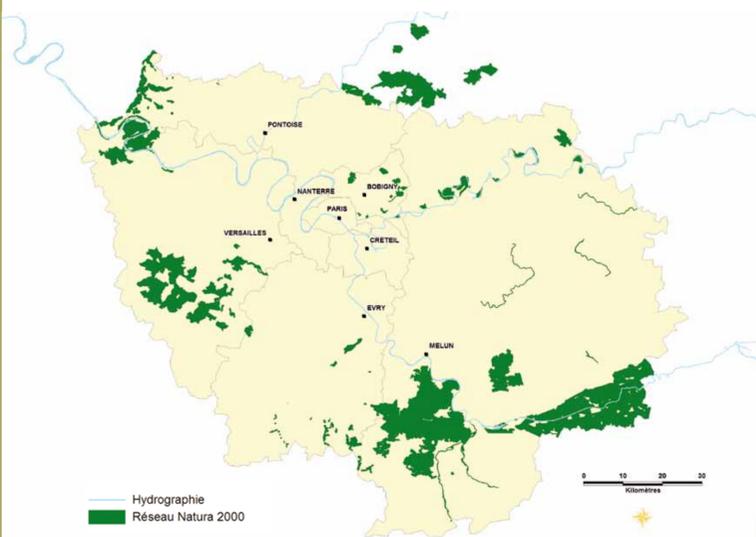


- Inventaire des sites d'importance pour les oiseaux
- Proposition d'une liste de sites par les États membres
- Validation par la Commission européenne
- Désignation officielle par arrêté ministériel

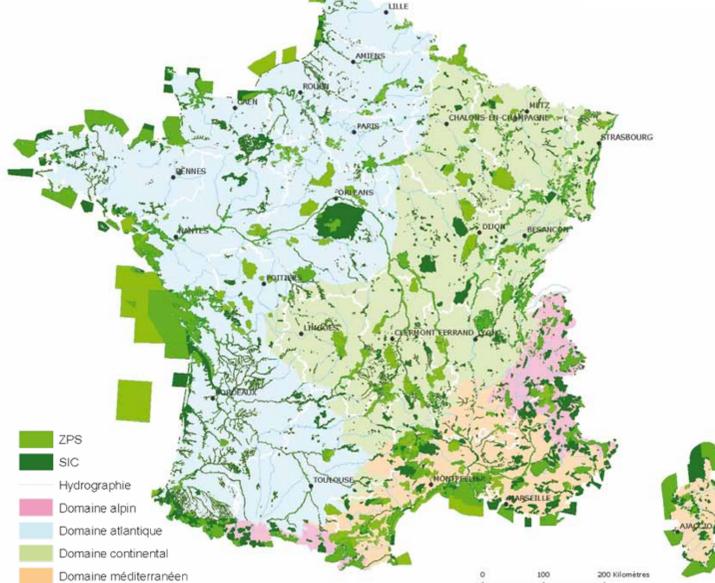
Les chiffres

Le réseau Natura 2000 se décline à différentes échelles :

- En Île-de-France **35 sites**
8% de la surface régionale



- En France **1 700 sites**
12,5% du territoire national



- En Europe **28 000 sites**
18% de la superficie de l'UE 27

Réseau Natura 2000 à l'échelle de la France (état au 31 décembre 2009)

© Service du patrimoine naturel D.E.G.B., M.N.H.N. - Paris, janvier 2010



Le Lucarne cerf-volant





LA BASSÉE ET NATURA 2000

Un territoire d'exception

Localisation : entre Montereau-Fault-Yonne (Seine-et-Marne) et Romilly-sur-Seine (Aube).

Superficie : plus de 30 000 hectares.

Caractéristiques : plaine alluviale de la vallée de la Seine, la plus vaste zone humide d'Île-de-France.

Écosystèmes : mosaïque de forêts alluviales, marais, prairies, bras morts... l'un des territoires franciliens les plus riches en termes de biodiversité.

Les richesses naturelles de la Bassée

- 750 espèces de végétaux supérieurs dont 23 protégées ;
- 231 espèces d'oiseaux dont plusieurs nicheurs rares en France ;
- Plus de 46 espèces de mammifères ;
- 12 espèces d'amphibiens ;
- 10 espèces de reptiles ;
- 32 espèces de poissons ;
- Plus de 200 espèces de papillons ;
- Près de 1 000 espèces de coléoptères ;
- 21 espèces de libellules ;
- Plus de 80 espèces de mollusques.

(source : ANVL et Biotope)

Le DOCOB, un plan de gestion concerté

LES ACTEURS

- Le **Comité de pilotage** (COPIL) présidé par la **Communauté de Communes de la Bassée**. Il regroupe les principaux acteurs du site : **administrations, collectivités, organismes socioprofessionnels, associations, gestionnaires**... Le comité de pilotage est l'organe officiel de **concertation**.

Et la Réserve naturelle de la Bassée ?

Même si une partie des deux périmètres se recoupe, il convient de bien distinguer la **réserve naturelle nationale (RNN)** du site Natura 2000. Contrairement au territoire du site Natura 2000, la réserve naturelle est dotée d'une réglementation qui contrôle, voire interdit certaines pratiques. Les actions de gestion mises en place sont confiées à la structure gestionnaire de la réserve : l'AGRENABA. Sur le territoire du site Natura 2000, les mesures de gestion sont, quant à elles, mises en place de manière volontaire par les propriétaires et les exploitants.

Natura 2000 en Bassée

Le grand intérêt écologique de la Bassée seine-et-marnaise a conduit la France à proposer son intégration au réseau Natura 2000, au titre des deux directives européennes.

- **Directive Habitat** : Site d'Intérêt Communautaire « La Bassée », désigné au début des années 2000 et récemment étendu ;

- **Directive Oiseaux** : Zone de Protection Spéciale « Bassée et plaines adjacentes », désignée en 2006.

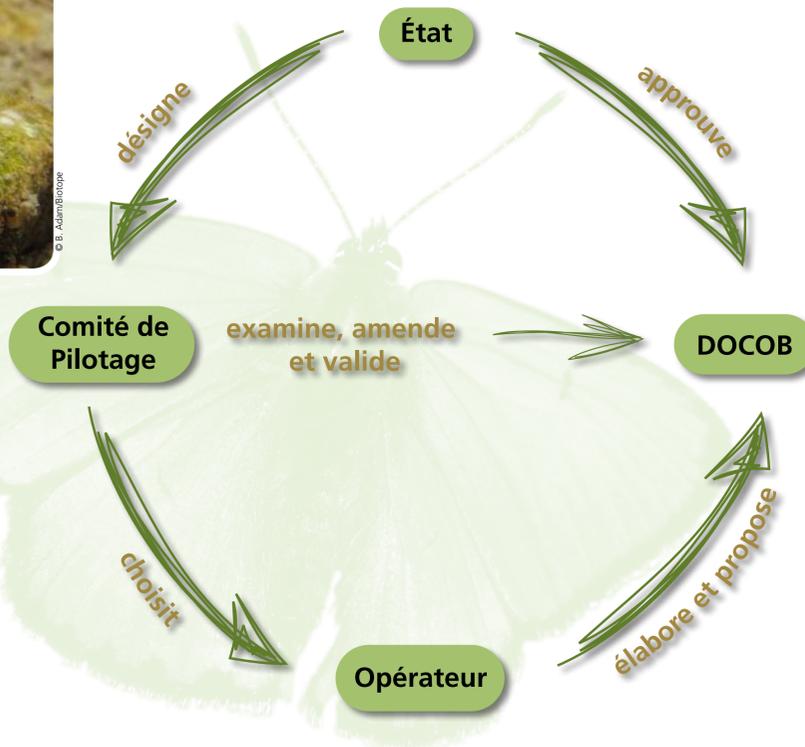
Pour chacun des deux sites, un Document d'Objectifs, le **DOCOB**, est en cours d'élaboration.



Le Grand Murin



Le Chabot, hôte des cours d'eau frais



LA DÉMARCHÉ

Élaboration d'un Document d'Objectifs

Opérateur + Comité de Pilotage (COPIL)

Diagnostic écologique

Diagnostic socio-économique

Objectifs de Développement Durable

- Actions de gestion
- Bonnes pratiques

Mise en œuvre

Animateur + propriétaires et ayants droit volontaires

CONTRATS CHARTE

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉSIGNATION D'UN SITE

- Un engagement à maintenir dans un **bon état de conservation** les espèces et habitats d'intérêt communautaire.
- Des **financements** pour développer une gestion respectueuse.
- Une vraie « vie » du site sur le **long terme** : informations, échanges, etc.
- Une **opportunité** pour le territoire local, une **reconnaissance** au niveau national et international.
- La désignation d'un site Natura 2000 s'accompagne également d'une évaluation des incidences de certains projets ou activités jugés perturbants.



Le Balbuzard pêcheur

LE SITE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE « LA BASSÉE »...

Boisements, pelouses, zones humides et leurs habitants



L'une des rares prairies humides de la réserve naturelle, sur la commune de Jaulnes

© B. Regnier/Biotopie

Attention, prairies humides !
Ces milieux se développent sur des sols avec un fort taux d'humidité et une richesse importante en matière organique. Historiquement, les prairies humides étaient bien représentées en Bassée mais sont aujourd'hui plus rares.



Chênaie-frênaie alluviale et sa végétation luxuriante

© B. Regnier/Biotopie

Un milieu caractéristique de la Bassée : les forêts alluviales

Également appelés forêts humides, ces milieux, très fragiles, abritent de nombreuses espèces végétales (arbres, lianes...). Certains d'entre eux représentent même une priorité à l'échelle européenne. C'est pour cela que le réseau Natura 2000 leur accorde de l'intérêt.



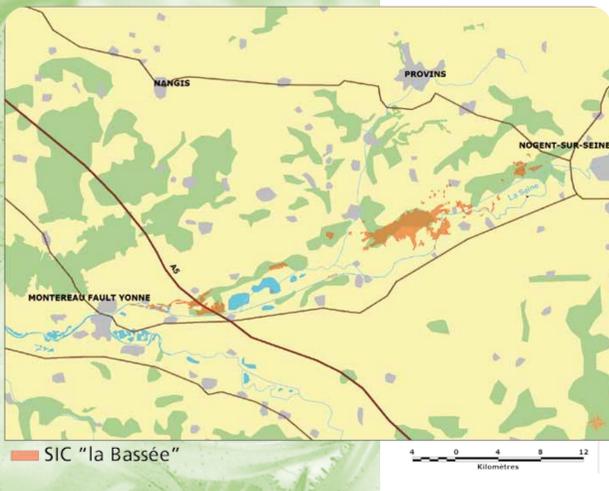
L'Ail anguleux

© F. Rousseau/Biotopie



Le Lucane cerf-volant

© T. Menu/Biotopie



Type de site : Site d'Importance Communautaire (Directive Habitats).
Superficie : 1 404 hectares.
Milieux : principalement forêts alluviales.
Caractéristiques : site morcelé en plusieurs secteurs répartis le long de la Seine, entre Montereau-Fault-Yonne et Melz-sur-Seine.
Intérêt écologique : 8 habitats naturels et 14 espèces d'intérêt communautaire mis en évidence.



Pelouse sèche présente sur le territoire de la réserve naturelle

© B. Regnier/Biotopie

Étonnantes et rares : les pelouses sèches
Elles occupent de faibles surfaces et sont en régression sur la Bassée. Riches en insectes pollinisateurs, les pelouses sèches sont particulièrement importantes dans le cycle biologique des espèces.



Étang et végétation aquatique enracinée

© B. Regnier/Biotopie

La Sagittaire à feuilles en flèche, espèce typique des eaux stagnantes



© A. Chapuis/Biotopie

L'eau et les milieux aquatiques
La Bassée offre une grande variété de milieux aquatiques qui varient fortement en fonction de la largeur et de la profondeur du cours d'eau, de la vitesse d'écoulement de l'eau...
Ces milieux se rencontrent sur la Seine mais également sur les noues (fossés peu profonds et larges qui recueillent l'eau pour l'évacuer) ou les bras morts.



La Cordulie à corps fin, libellule bien représentée en Bassée

© T. Rousseau/Biotopie



L'Orchis militaire

© J.-S. Philippot/Biotopie



L'Écaille chinée

© F. Rousseau/Biotopie

LA ZPS « BASSÉE ET PLAINES ADJACENTES »... DRÔLES D'OISEAUX !

Le Martin-pêcheur, nicheur des berges abruptes



© M. Brodier/Photographie

Type de site : Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)
Superficie : 27 643 hectares.
Milieux : Vallée alluviale de la Bassée et plaines agricoles alentours.
Intérêt écologique : 19 espèces d'intérêt communautaire considérées comme nicheuses sur les dix dernières années, et pas moins de 38 en tenant compte des migratrices, occasionnelles ou hivernantes.

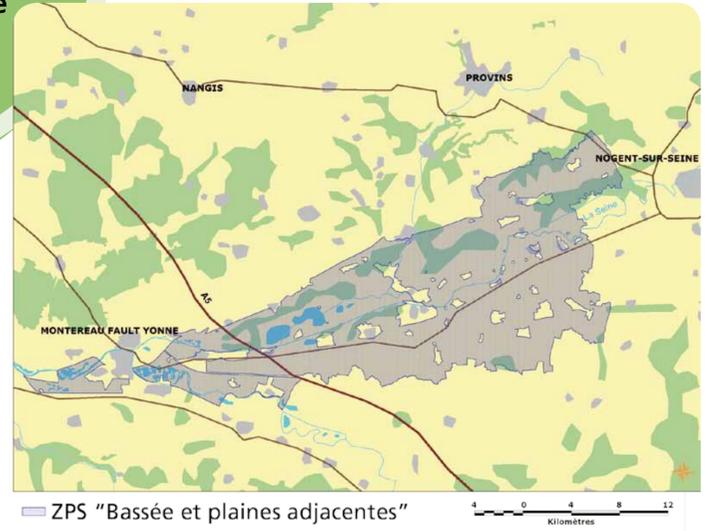
Dans les milieux forestiers

Bon nombre d'oiseaux trouvent dans les boisements nourriture et conditions favorables pour la nidification, à commencer par le **Pic noir** et le **Pic mar**, deux espèces d'intérêt européen. Les boisements sont également utilisés par plusieurs espèces de rapaces en période de reproduction. C'est notamment le cas du **Milan noir** ou de la **Bondrée apivore** qui installent fréquemment leur nid au sommet des vieux arbres.



© M. Brodier/Photographie

Le Milan noir, rapace opportuniste, nicheur dans les boisements



ZPS "Bassée et plaines adjacentes"

0 4 8 12 Kilomètres



© F. Letenneur/Photographie

Autour des rivières, berges et plans d'eau

Les milieux aquatiques ont, pour de nombreux oiseaux, une importance capitale. Plusieurs espèces comme le **Bihoreau gris** se nourrissent d'animaux aquatiques, en arpantant les berges. Le **Martin-pêcheur d'Europe** chasse, lui, à l'affût perché au-dessus de l'eau et fond sur sa proie dans un spectaculaire plongeon. Outre cette fonction de nourrissage, les plans d'eau et rivières offrent également des sites de nidification pour de nombreuses espèces (sternes, mouettes...).



© F. Letenneur/Photographie

© O. Lamy/Photographie

Le Bihoreau gris, un petit héron, nicheur rare en Bassée

Au cœur des plaines agricoles

Malgré leur aspect uniforme les vastes plaines agricoles de la ZPS constituent des habitats favorables pour plusieurs espèces remarquables. Bons chasseurs, plusieurs représentants de la famille des busards : le **Busard Saint-Martin**, le **Busard cendré** et le **Busard des roseaux** nichent de façon plus ou moins régulière dans les grandes plaines céréalières bordant la vallée de la Seine.



© O. Lamy/Photographie

Le Busard cendré, hôte menacé des grandes cultures



© S. Froedberg/Photographie

La Bondrée apivore, un rapace chasseur d'insectes, nicheur dans les boisements



© M. Gengy/Photographie

Les milieux de la Bassée sont fréquentés par différents cortèges d'espèces, en fonction de leurs exigences écologiques.



© O. Lamy/Photographie

La Pie-grièche écorcheur



© S. Froedberg/Photographie

Les milieux ouverts, déjeuner sur l'herbe

Les mosaïques de milieux ouverts, entrecoupés de bosquets et d'arbustes, sont particulièrement intéressantes pour les passereaux. Au printemps, c'est un véritable concert qui enchante les buissons, égayés par les chants des fauvettes, bruants, pouillots et autres mésanges. La **Pie-grièche écorcheur**, un petit passereau à bec de rapace est typique de ces milieux. Elle a pour habitude d'accrocher ses proies (insectes notamment) sur les épines ou les barbelés. Certains rapaces comme la **Bondrée apivore** utilisent ces milieux pour chasser.

FAUNE ET FLORE DE LA BASSÉE

Des espèces d'intérêt communautaire...



La Mouette mélanocéphale *Ichthyaetus melanocephalus*

Description : Très proche de la Mouette rieuse, elle s'en distingue néanmoins par une tête plus noire, un bec plus rouge et des ailes non bordées de noir.

Écologie : La Mouette mélanocéphale niche fréquemment en colonie mixte avec la Mouette rieuse, mais aussi avec les sternes. Ces regroupements entre espèces favorisent la défense des colonies contre les prédateurs.

Habitat de l'espèce : Grands plans d'eau et marais de plaine, nidification sur les îlots.

Situation en Bassée : Augmentation importante de la population depuis 10 ans, atteignant aujourd'hui près de 150 couples.

Menaces : Végétalisation des îlots de nidification, dérangement, prédation, variations importantes du niveau des eaux.

Mesures de gestion favorables : Maintien des zones humides favorables à l'espèce, entretien des sites de nidification, limitation du dérangement.

Le Cuivré des marais *Lycaena dispar*

Description : Papillon de petite taille, le Cuivré des marais est reconnaissable à ses ailes de couleur orange cuivré, bordées de noir.

Écologie : L'espèce est très liée à sa plante hôte (espèces du genre *Rumex*) sur laquelle se développe la chenille.

Habitats de l'espèce : Prairies humides, fossés, cours d'eau très riches en végétation et ensoleillés.

Situation en Bassée : Redécouvert récemment, il semble présent uniquement sur quelques secteurs restreints.

Menaces : Assèchement des zones humides, conversion des prairies en terres labourables.

Mesures de gestion favorables : Fauche ou pâturage extensif.

La Planorbe naine *Anisus vorticulus*

Description : Minuscule escargot aquatique de couleur brun-jaunâtre de 4 à 5 millimètres de diamètre.

Écologie : L'espèce, qui se reproduit principalement en été, boucle son cycle de vie en une année.

Habitat de l'espèce : Espèce typiquement aquatique, présente dans les annexes hydrauliques des plaines alluviales (mares, ruisseaux, dépressions, etc.), les berges des lacs et des rivières...

Situation en Bassée : Découverte en 2010 à proximité de la réserve naturelle.

Menaces : Pollution du milieu aquatique, modification et disparition de son habitat, rectification des cours d'eau, drainage et abaissement de la nappe d'eau alluviale.

Mesures de gestion favorables : Préservation du fonctionnement hydraulique, en particulier du niveau de la nappe d'eau et des inondations.

Espèce d'intérêt communautaire ?

Espèce remarquable, en danger, vulnérable, rare ou sensible requérant une attention particulière à l'échelle européenne et qui figure à l'annexe II de la directive « Habitats » ou à l'annexe I de la directive « Oiseaux »



La Loche de rivière *Cobitis taenia*

Description : Poisson au corps cylindrique de couleur sable à brun clair et de taille relativement réduite (pas plus de 15 centimètres).

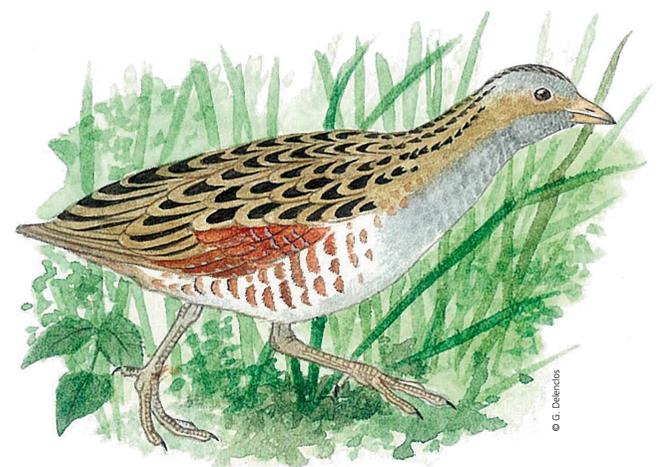
Écologie : Espèce crépusculaire, la Loche vit, pendant la journée, cachée dans le sable ou la vase.

Habitat de l'espèce : Fonds sableux des milieux à cours lent.

Situation en Bassée : Présente sur la Grande Noue d'Hermé, et potentiellement sur d'autres petits cours d'eau (Grande Noue de Neuvry, Vidée du Rossignol).

Menaces : Pollution des sédiments, curage des fonds vaseux, pollution de l'eau.

Mesures de gestion favorables : Limitation des pollutions, maintien du fonctionnement naturel du milieu, restauration des secteurs dégradés.



Le Rôle des genêts *Crex crex*

Description : Oiseau d'allure discrète, ressemblant à une perdrix mais de forme plus élancée.

Écologie : En période de reproduction, le mâle émet pendant de longues périodes un chant aux sonorités mécaniques, à l'origine de son nom latin.

Habitat de l'espèce : Prairies de fauche alluviales, marais herbeux et pâtures humides.

Situation en Bassée : Très peu de contacts en Bassée sur les dix dernières années mais nicheur à proximité en Bassée auboise.

Menaces : Disparition des prairies, modifications des régimes d'inondation, fauche précoce conduisant à la destruction des nichées.

Mesures de gestion favorables : Restauration de prairies, mise en place de pratiques de fauche tardive.

FAUNE ET FLORE DE LA BASSÉE

... mais également de nombreuses autres espèces remarquables



La Leucorrhine à large queue *Leucorrhinia caudalis*

Description : Libellule de taille moyenne, reconnaissable à son abdomen noir fortement élargi en forme de massue.

Écologie : La phase larvaire de l'espèce est aquatique et comprend 12 stades.

Habitat de l'espèce : Eaux stagnantes ensoleillées, souvent en contexte boisé.

Situation en Bassée : Espèce rare, découverte dans la Réserve naturelle en 2009.

Menaces : Curage et pollution des plans d'eau, disparition de la végétation aquatique.

Mesures de gestion favorables : Limitation de l'atterrissement des zones humides, recréation de plans d'eau.



La Nette rousse *Netta rufina*

Description : Canard plongeur coloré, le mâle a la tête roux vif et le bec rouge corail.

Écologie : L'espèce a la particularité de pondre régulièrement dans le nid d'autres espèces comme le Canard colvert, le Canard chipeau ou le Fuligule milouin.

Habitat de l'espèce : Étangs et lacs bordés de végétation

Situation en Bassée : Nicheuse sur plusieurs plans d'eau de la Bassée (plus de 10 couples) et présente en migration et en hivernage.

Menaces : Disparition des zones humides, pollution de l'eau...

Mesures de gestion favorables : Conservation des sites de nidification et des herbiers aquatiques dont se nourrit l'espèce.

La Grande douve *Ranunculus lingua*

Description : La Grande douve, comme le Bouton d'or, appartient à la famille des Renoncules. L'espèce est remarquable par sa taille, atteignant parfois plus de 1,6 m de haut.

Écologie : Espèce semi-aquatique, poussant les pieds dans l'eau, elle apprécie les milieux ensoleillés et tolère peu la concurrence.

Habitat de l'espèce : Roselières et secteurs à hautes herbes marécageux.

Situation en Bassée : Espèce rare et localisée

Menaces : Disparition des zones humides, pollution de l'eau, fermeture naturelle des milieux ouverts non entretenus ou perturbés.

Mesures de gestion favorables : Débroussaillage des roselières, maintien en eau du milieu d'accueil.



La Rainette verte *Hyla arborea*

Description : Petit amphibien ne dépassant pas 5 centimètres de long, la Rainette arboricole a la peau lisse, d'un vert très vif, et présente une bande brune courant de l'œil jusqu'aux flancs.

Écologie : Les ventouses situées sous les doigts des rainettes leur permettent de s'agripper à toute sorte de support, et notamment de grimper dans les arbres.

Habitat de l'espèce : Noues et bras morts de la Seine.

Situation en Bassée : Bien présente en Bassée.

Menaces : Dégradation et destruction des habitats humides, pollution de l'eau, prédation par les poissons, fragmentation de l'habitat.

Mesures de gestion favorables : Conservation des sites de reproduction (mares, annexes hydrauliques...), maintien de connections entre les différents habitats fréquentés.

La Vigne sauvage

Vitis vinifera subsp. *sylvestris*

Description : Liane robuste, elle peut atteindre une longueur de 15 mètres.

Écologie : Jeune, elle s'accroche à un arbuste support et grandit avec lui.

Habitat de l'espèce : Forêts alluviales à Frênes et Chênes.

Situation en Bassée : Présente sur certains secteurs de forêt alluviale ancienne.

Menaces : Modification des régimes de crues, régulation des cours d'eau, coupes forestières

Mesures de gestion favorables : Aménagement des cours d'eau et de leurs abords, coupes forestières, maintien des conditions d'humidité favorable.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET HISTORIQUE DE LA BASSÉE

Un peu d'histoire

Installé dans le secteur de la Bassée depuis le **Néolithique** (5 000 ans av. J.-C.), l'homme a modelé et façonné son environnement pour l'adapter à ses activités, notamment agricoles (élevage, mise en culture). Historiquement, les défrichements ont réduit les milieux boisés au profit de vastes **prairies** servant notamment à alimenter la cavalerie parisienne en foin. À partir de 1914, et l'abandon progressif de l'utilisation du cheval, elles ont petit à petit cédé leur place, principalement aux cultures. Certaines se sont également **reboisées naturellement**. À partir des années 1960, les premières **carrières** s'installent et se multiplient.

La Bassée, un espace économique

Le territoire des sites Natura 2000 concentre plusieurs types d'activités.

Il s'agit notamment :

- des activités d'extraction de granulats ;
- des activités agricoles ;
- des activités sylvicoles ;
- du transport fluvial ;
- des loisirs et du tourisme.

Les carrières

La Bassée représente **le plus important gisement francilien de granulats**.

Près de **4 millions de tonnes** de matériaux alluvionnaires (sables et graviers) y sont extraites chaque année.

Après exploitation, les sites sont réaménagés pour l'accueil de la faune et la flore, pour les activités de loisirs ou pour l'activité agricole.

L'agriculture

À l'échelle de la ZPS, les cultures occupent plus de 16 600 hectares, soit près **60 % du site Natura 2000**.

Principalement tournée vers les cultures céréalières (blé, orge, maïs) mais également le colza, l'activité agricole occupe une place prépondérante sur le territoire.



Les activités sylvicoles

Les boisements occupent une part importante de l'espace, en particulier à proximité immédiate de la Seine. Ils font l'objet d'une exploitation qui peut être de deux types :

- l'exploitation des forêts naturelles (pour le **bois de chauffage** notamment) ;
- la culture du **peuplier**.



Les loisirs et le tourisme

Chasse et pêche, deux activités fortement attachées au territoire, sont pratiquées sur les sites de la Bassée. Il est également possible d'y pratiquer la randonnée pédestre.

Un **sentier découverte** a notamment été installé au cœur de la Réserve Naturelle, où petits et grands peuvent découvrir bois, marais, plans d'eau, rivières... qui participent au caractère exceptionnel de la Bassée. Des sorties naturalistes sont régulièrement organisées par les structures associatives locales.



Le transport fluvial

La Seine constitue un axe majeur pour le **transport** de diverses marchandises **par voie d'eau**. Les péniches, chargées notamment des matériaux extraits des carrières ou de céréales, transitent jusqu'aux alentours de Paris.

Afin de garantir des conditions de navigation optimales, les **interventions humaines** sur les cours d'eau ont été nombreuses (creusement de canaux, installations d'écluses, remèandrages...) et ont profondément modifié les caractéristiques de la vallée alluviale.

NATURA 2000, L'ENGAGEMENT DE TOUS

Natura 2000, pour l'intégration des activités humaines dans le respect de sites écologiques riches et fragiles

Les contrats : un engagement

Pour assurer l'**entretien** voire la **restauration** des milieux naturels et des habitats d'espèces, les gestionnaires et les propriétaires peuvent signer, sur la base du **volontariat**, des contrats qui les engagent avec le Préfet pour une durée de 5 ans. Deux grands types de contrats existent :

- contrats de type **mesures agro-environnementales** sur les espaces agricoles ;
- contrats « Natura 2000 » (contrats forestiers et contrats non agricoles non forestiers) sur les autres milieux.



Quel est le contenu d'un contrat Natura 2000 ?

- Le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats ;
- Le descriptif des engagements qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement de cette contrepartie ;
- Le descriptif des mesures d'accompagnement qui ne donnent pas lieu à contrepartie financière ;
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements.

Comment sont financés ces contrats ?

Les aides financières accordées sont issues pour partie de fonds nationaux (Ministère chargé de l'Écologie ou Ministère chargé de l'Agriculture) et pour partie de fonds européens (FEADER).

Quels types d'actions

- Conserver les roselières et zones humides, milieux remarquables et en déclin ;
- Entretenir les milieux « ouverts » comme les prairies ou les pelouses sèches ;
- Maintenir les arbres morts, vieillissants ou à cavités ;
- Créer et entretenir les haies, etc.

Les gestionnaires des sites et les acteurs locaux auront la possibilité de conduire plusieurs actions de ce type, pour favoriser la biodiversité, enrayer la destruction de ces milieux, et conserver la richesse de la Bassée, **en accord avec les activités et la présence humaine**.

La Charte Natura 2000, l'autre outil

La charte Natura 2000 est un document qui contient des engagements et des recommandations sur la gestion courante et durable des milieux. Il fait référence à des **pratiques respectueuses** des habitats naturels et des espèces. L'adhésion à la charte Natura 2000 du site permet une exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Elle n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

La Gorgebleue à miroir

Y a-t-il eu des contrats en Bassée ?

Dans le cadre du premier DOCOB établi sur le Site d'Intérêt Communautaire, deux contrats ont pu être signés pour l'entretien et la conservation des milieux ouverts. Ces mesures ont représenté un investissement de plus de 29 000 euros pour l'entretien d'environ **3 hectares de pelouses sèches et prairies** sur sols calcaires.



Entretien des pelouses sèches par fauche sur la commune de Gouaix

Qui peut adhérer à une Charte Natura 2000 ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site. L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ans.

C'est à vous !

Des actions types et exemplaires sont présentées sur le site www.natura2000.fr. Elles témoignent de la dynamique du réseau à l'échelle nationale et européenne.

L'Orchis homme-pendu, une orchidée assez rare en Île-de-France et présente sur les pelouses de la Bassée

